Image not found or type unknown

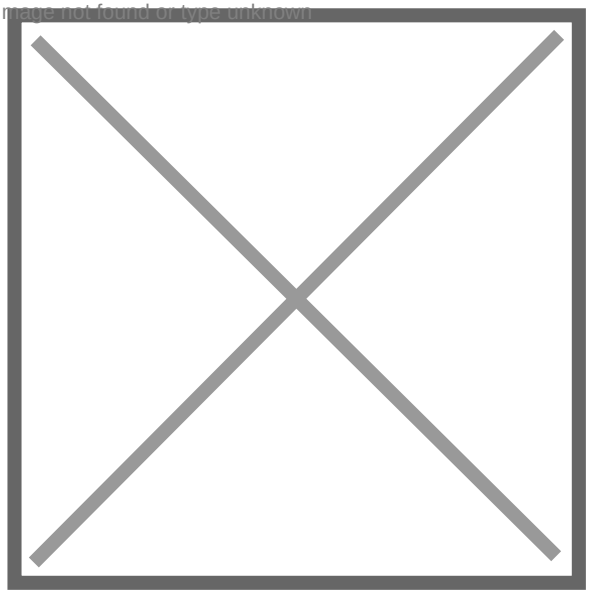

Non respect de mon contrat de mutuelle santé

Par **illi31**, le **08/05/2012** à **17:36**

Bonjour,
j'ai souscrit début janvier à une nouvelle mutuelle santé. Alors que j'avais 2mois gratuit, il y a eu un premier prélévement en février. J'ai contacté mon conseillé pour un remboursement mais à ce jour, rien ne m'a été remboursé.
Alors que j'ai signé mon contrat avec un tarif précis. Celui-ci n'ai pas respecté et depuis le mois de mars, je paie plus d'un euro de différence.
Est ce que je peux demander à résilier mon contrat pour non respect de celui-ci avec remboursement de ce qu'il m'a été prélevé et qui n'aurait pas du l'être.
Merci pour votre réponse

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés